

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DASES 164 Subvention (25.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'association LE 190 (11e).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511-13, L2511-14;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer un avenant n°1 à la convention pluriannuelle du 2 décembre 2020 et d'accorder une subvention à l'association LE 190 (11^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association LE 190, 90 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris, un avenant N°1 à la convention du 2 décembre 2020 dont le texte est joint à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 25.000 euros est attribuée à l'association LE 190 (SIMPA 185163 - dossier 2021_03293) au titre de l'année 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO